

SOCIÉTÉ MUTUELLE D'ASSURANCE DU BATIMENT ET DES TRAVAUX PUBLICS
SOCIÉTÉ D'ASSURANCE MUTUELLE À COTISATIONS VARIABLES - ENTREPRISE RÉGIE PAR LE CODE DES ASSURANCES - 775 684 764 RCS Paris
Siège social et Direction générale : 114 avenue Emile Zola - 75739 Paris cedex 15 - Téléphone 01 40 59 70 00 - Télécopie 01 45 78 87 40 - www.smabtp.fr

Notre référence à rappeler
dans toute correspondance :

2110526155210580000100



N° sociétaire : 308629W
N° contrat : 1247000/001 282424/000
N° SIREN : 501066765

ENERGIE RENOUVELABLE DU VAL DE LOIRE
38 BIS RUE MAXIME BOURDON
37700 ST PIERRE DES CORPS

Pour tout renseignement contacter :

Site de gestion
SMABTP TOURS
30 RUE FRANCOIS HARDOUIN
BP 67437
37074 TOURS CEDEX 2
Tél. : 02.47.42.84.60
Fax : 02.47.42.71.89

CONTRAT D'ASSURANCE PROFESSIONNELLE DES ENTREPRISES DU BATIMENT ET DES TRAVAUX PUBLICS CAP 2000

Attestation d'assurance 2011

Valable à compter du 01/01/2011 jusqu'au 31/12/2011

La SMABTP certifie que le sociétaire désigné ci-dessus est titulaire d'un contrat d'assurance professionnelle CAP 2000, numéro 1247000/001 282424, souscrit le 01/06/2008, garantissant ses activités professionnelles suivantes :

- Génie climatique
- Plomberie installations sanitaires
- Electricité

pour les risques ci-après :

Responsabilité en cas de dommages matériels à l'ouvrage après réception

Ce contrat garantit

- du fait de ses activités professionnelles mentionnées ci-avant,
- pour une participation à des opérations de construction d'un ouvrage :
 - soumis à l'obligation d'assurance dont le coût total prévisionnel de construction hors taxes (travaux et honoraires compris), déclaré par le maître d'ouvrage, n'est pas supérieur à 26 000 000 €. Au-delà de ce montant, le sociétaire doit nous déclarer le chantier concerné et souscrire, auprès de la SMABTP, un avenant d'adaptation de garantie. A défaut, il sera fait application d'une règle proportionnelle selon l'article L.121-5 du Code des assurances ;
 - non soumis à l'obligation d'assurance dont le coût total prévisionnel de construction hors taxes (honoraires compris mais éléments d'équipement techniques spéciaux exclus), déclaré par le maître d'ouvrage, n'est pas supérieur à 6 000 000 € en France métropolitaine/DOM. Au-delà de ce montant, le sociétaire doit nous déclarer le chantier concerné et souscrire, auprès de la SMABTP, un avenant d'adaptation de garantie. A défaut, les garanties du contrat ne s'appliqueront pas ;
- pour des travaux de construction traditionnels, c'est-à-dire ceux réalisés avec des matériaux et des modes de construction éprouvés de longue date,
- pour des travaux de construction répondant à une norme homologuée (NF DTU ou NF EN) ou à des règles professionnelles acceptées par la C2P ⁽¹⁾,
- pour des procédés ou produits faisant l'objet au jour de la passation du marché :
 - d'un Agrément Technique Européen (ATE) bénéficiant d'un Document Technique d'Application (DTA), ou d'un Avis Technique (ATec), valides et non mis en observation par la C2P ⁽²⁾,
 - d'une Appréciation Technique d'Expérimentation (ATex) avec avis favorable,
 - d'un Pass'innovation "vert" en cours de validité.

(1) Les règles professionnelles acceptées par la C2P (Commission Prévention Produits mis en oeuvre de l'Agence Qualité Construction) sont listées à l'annexe 2 de la publication semestrielle de la C2P et sont consultables sur le site de l'Agence Qualité Construction (www.qualiteconstruction.com).

(2) Les communiqués de la C2P sont accessibles sur le site de l'AQC (www.qualiteconstruction.com).

Certificat de capacité professionnelle Eucert / QualiPAC

CONFÉRÉ PAR LE CENTRE DE FORMATION TECHNIQUE AGRÉÉ

SARL FORBAT

APRÈS ANALYSE DES RÉSULTATS DU CONTRÔLE DES CONNAISSANCES

NOTE : 53/60

À de la société
ENERGIE RENOUVELABLE DU VAL DE LOIRE

Le 23 JUILLET 2010

Lieu de la plate-forme
fixe de l'épreuve
FORBAT 37 CHAMBRAY LES TOURS

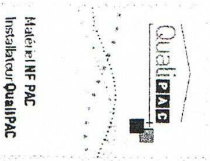
SERGE BAUDAT

Les examinateurs

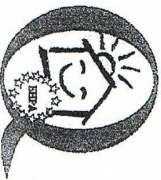
Etant rappelé que le certificat est délivré au nom de la société

~~FORBAT SARL
37 RUE DES FERRIÈRES LOMIÈRE
37170 CHAMBRAY LES TOURS
RC 510 085 224 128 726 00017
APE 4327Z CAPITAL 15000€~~

Cet examen a été élaboré dans le cadre du projet EUCERT-HP du programme SAVE et financé par la Communauté Européenne (IEE), avec le soutien de l'AFPAC (Association française pour les pompes à chaleur).
Ce certificat n'a de valeur qu'accompagné du dossier de demande d'adhésion à la démarche Qualité PAC.



Maître HP PAC
Installateur QualiPAC



EU Certified
DIRECTEUR
INSTALLATEUR

Intelligent Energy  Europe

Sous l'égide de l'AFPAC et sa filiale GestionPAC sarl - 22 rue de la Pépinière - 75008 PARIS
Tél : 01 42 93 42 42 - Fax : 01 45 22 33 55 - Courriel : gestionpacsarl@orange.fr
S.A.R.L. au capital de 257.000€, RCS PARIS B 493 629 430. NAF 741G

AFPAC